

Le jury a la possibilité de ne pas retenir un sujet qui ne correspondrait pas au cadre proposé. Si le sujet n'est pas retenu, l'IRA en informe l'administration concernée au plus tard en septembre 2026.

L'administration commanditaire désigne une personne ressource, de catégorie A, qui sera chargée d'accompagner le travail du groupe.

Cette personne a pour mission d'expliquer aux élèves le contexte de la commande, de faciliter éventuellement les rendez-vous auprès des interlocuteurs potentiels et de veiller, au travers des contacts téléphoniques réguliers, à la progression des réflexions des élèves.

Calendrier

Le sujet est attribué à chaque groupe par tirage au sort à *la mi-octobre 2026*.

Chaque groupe d'élèves doit élaborer un rapport final, de quinze pages au maximum, qui sera remis à l'IRA à *la mi-janvier 2026* transmis à l'administration commanditaire.

Il soutient oralement son rapport devant le jury *en février 2027*.

Pour mener à bien ses réflexions, chaque groupe bénéficiera :

- d'une assistance méthodologique à l'IRA pour la production du rapport et la préparation à l'entretien oral avec le jury,
- de plages de temps libéré dans le cursus de formation d'octobre à janvier,
- d'un dossier documentaire disponible au centre de documentation de l'IRA et de toute information diffusée par Internet.

Chaque groupe peut avoir recours à :

- des entretiens sur rendez-vous avec les responsables administratifs qu'il estime à même de les éclairer sur tel ou tel aspect du sujet à traiter,
- des contacts téléphoniques ou entretiens avec la personne ressource qui aura été désignée dans l'administration concernée pour suivre les travaux du groupe.

Les déplacements des élèves font l'objet d'un ordre de mission établi par le directeur de l'IRA. Les frais de transport, de restauration ou d'hébergement sont pris en charge par l'IRA.